

bpifrance

Présentation complète offre Climat Bpifrance

18 avril 2023

Guide d'accompagnement à la transition des PME industrielles

15 dispositifs d'accompagnement et de financement Bpifrance



1 auto diagnostic

4 diagnostics

1 mission de conseil

3 accélérateurs

1 aide au recrutement

SOMMAIRE

Édito.....	2
1. ...Je souhaite me sensibiliser aux enjeux de transition écologique avant d'engager une démarche	5
Climatomètre.....	6
Flash diag énergie.....	7
2. ...Je souhaite être accompagné dans une première démarche de transition écologique	8
Le Parcours Energie.....	10
Performa Environnement.....	12
Valorisation des démarches environnementales dans l'entreprise.....	13
Développement des synergies durables interentreprises.....	15
Le Diagnostic RSE – responsabilité sociétale de l'entreprise.....	17
Diag Eco-flux.....	19
Diag Décarbon'action.....	20
Diag Perf'Immo.....	22
Diag Eco-conception.....	24
3. Je souhaite être accompagné pour transformer mon entreprise	26
Les offres spécifiques CCI en région	27
Les offres spécifiques CMA en région	28
Mission de conseil « Stratégie environnement »	30
Accélérateur Décarbonation	32
Accélérateur Transition énergétique.....	34
Accélérateur Transformation et valorisation des déchets.....	36
Pacte Industrie	38
Initiative Act	39
VTE vert	41
4. J'ai un projet à financer	42
Aide Ademe Tremplin.....	43
Aide Ademe aux diagnostics et aux études	44

4 prêts sans garantie

1 parcours de formation

Aide Ademe aux investissements.....	45
Certificat économie d'énergie.....	46
Prêt Action Climat.....	47
Prêt Vert Ademe-Bpifrance.....	48
Prêt Vert.....	49
Prêts économies d'énergie Bpifrance.....	50
Accompagnement écoconception.....	51
ORMAT.....	53
Fonds économie circulaire.....	54
Fonds chaleur – Aide aux études et aux investissements.....	55
France 2030 – Fonds décarbonation de l'industrie.....	56
France 2030 – Industrie bas carbone - demibac.....	57
France 2030 – Industrie bas carbone - IBAC PME.....	58
France 2030 - ZIBAC : zone industrielle bas carbone.....	59
5. Je veux me former/former un collaborateur.....	60
E-parcours transition énergétique et écologique.....	61
Enviroveille.....	62
Formations du centre de formation durable et de l'environnement (CFDE).....	63
Formations ADEME.....	65
PRORFEI – Formation des référents énergie	67

Vision synthétique (& antisèche)

Un continuum de dispositifs d'accompagnement

Découverte

Mesurez vos besoins en accompagnement pour réussir votre transition écologique

CLIMATOMÈTRE

Mesurez votre impact sur l'environnement grâce au quizz d'auto-évaluation

AUTO
DIAG

€ Gratuit ⌚ 15 minutes

E-PARCOURS CLIMAT

Formez-vous grâce au parcours digital « Transition Énergétique et Écologique »

PLATE-
FORME

€ Gratuit ⌚ 10 min. à 20 h

Structuration

Une approche cadrée et des solutions pertinentes aux enjeux de la transition sociale et écologique.

DIAG ÉCO-FLUX

Réalisez avec un expert un diagnostic individuel pour analyser vos flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets et réalisez des économies (en moyenne 48 000 € par site***)

DIAG

€ 2 000 € à 3 000 € ⌚ 6 à 10 jour homme sur 15 mois

DIAG DÉCARBON'ACTION

Réalisez un bilan GES approfondi de votre entreprise pour mettre en place un plan d'actions de réduction de vos GES

DIAG

€ 4 000 € à 6 000 € ⌚ 12 jours homme sur 6 à 8 mois

DIAG PERF'IMMO

Réalisez l'audit énergétique de vos bâtiments et intégrez les exigences liées au décret tertiaire

DIAG

€ 3 000 € à 15 000 € ⌚ Jour homme variable sur 3 mois
selon la surface et la complexité du site

DIAG ECOCONCEPTION

Réalisez une analyse du cycle de vie d'un produit, service ou procédé pour améliorer sa performance environnementale, formez vos équipes et intégrez une démarche d'écoconception

DIAG

€ 5 400 € à 7 200 € ⌚ 18 jour homme sur 6 à 8 mois

Renforcement

Un accompagnement transverse permettant de repenser votre stratégie et votre modèle grâce à un appui conseil personnalisé.

MISSION DE CONSEIL STRATEGIE ENVIRONNEMENT

Repensez la stratégie de votre entreprise dans un monde bas-carbone en embarquant vos collaborateurs

CONSEIL

€ 5 000 € ⌚ 13 jours homme sur 1 à 2 mois

VTE VERT

Recrutez un jeune talent pour amorcer ou accélérer votre transition environnementale

AIDE

€ 8 000 € de subvention ⌚ 1 an minimum

Accélération

Le programme le plus complet pour permettre à votre entreprise de passer un cap et de s'inscrire durablement dans un développement solide et vertueux.

ACCÉLÉRATEURS FILIÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Accélérez l'activité de votre entreprise avec un programme adapté à votre filière : Eau, Déchets, Agroécologie, Bois, Construction ou Transition Énergétique

ACCÉLÉ-
RATEUR

€ 17 000 € à 33 000 € ** ⌚ 12 à 18 mois

- ▶ Transition énergétique
Date de lancement : 27 juin 2023
- ▶ Transformation et valorisation des déchets.
Date de lancement : 24 mai 2023

ACCÉLÉRATEUR DÉCARBONATION

Accélérez votre transition écologique et pérennisez votre développement avec une stratégie bas-carbone et un plan d'actions

ACCÉLÉ-
RATEUR

€ 29 000 € ⌚ 24 mois

- ▶ Date de lancement : 10 juillet 2023

Tarifs exprimés en HT
GES = gaz à effet de serre
* limité à 2 missions de conseil selon la taille de l'entreprise
** selon la taille de l'entreprise
*** étude réalisée sur un panel de 384 missions

Vision synthétique (& antisèche)

Des prêts sans garantie pour faciliter le financement des projets de transition

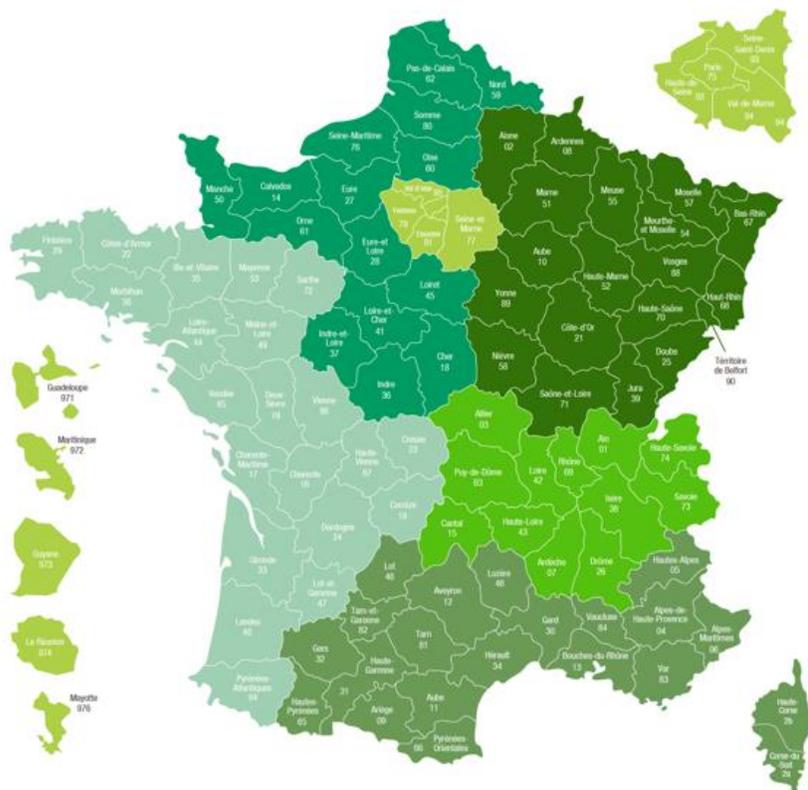
Pour les entreprises de plus de 3 ans

TPE	PME	ETI
PRÊT VERT <ul style="list-style-type: none">• Prêt de 10 000 € à 5 000 000 €, sur une durée de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement• Pour financer les dépenses immatérielles et matériels à faible valeur de gage liées à un projet de transition énergétique et écologique• En cofinancement avec une banque partenaire• Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant		
	PRÊT ECONOMIES D'ENERGIE <ul style="list-style-type: none">• Prêt de 10 000 € à 500 000 €, sur une durée de 2 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement• Pour financer les équipements et services éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie• En cofinancement avec une banque partenaire• Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant	
	PME < 49 salariés PRÊT ACTION CLIMAT <ul style="list-style-type: none">• Prêt de 10 000 € à 75 000 €, sur une durée de 5 ans avec 1 an de différé, ou 7 ans avec 2 ans de différé• 100 % digital• Pour financer les dépenses immatérielles et matériels à faible valeur de gage liées à un projet de transition énergétique et écologique• En cofinancement avec une banque partenaire• Sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant	

<

Vos contacts en Région

Carte des chargés de coordination Climat Régionaux



RÉSEAU AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Simon BAILLY
M. simon.bailly@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 49 34 89 68

Dépt : 07, 26, 38, 73, 74



Stéphanie VAJDA
M. stephanie.vajda@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 89 74 16 13

Dépt : 01, 03, 15, 42, 43, 63, 69

RÉSEAU NORD-OUEST



Anna KLUBA
M. anna.kluba@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 48 88 12 49

Dépt : 18, 28, 36, 37, 41, 45



Fanny LEPOT
M. fanny.lepot@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 86 16 20 56

Dépt : 14, 27, 50, 59, 60, 61, 62, 76, 80

RÉSEAU ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER



Marine BARRE
M. marine.barre@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 48 59 94 74

Dépt : 78, 92, 95



Louise BOERO
M. louise.boero@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 79 99 16

Dépt : 77, 91, 93, 94



Hortense GAUDIN
M. hortense.gaudin@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 84 18 00 48

Dépt : 75, 971, 972, 973, 974, 976

RÉSEAU SUD



Aurélien AUVITY
M. aurelien.auvity@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 88 77 89 32

Dépt : 2a, 2b, 04, 05, 06, 13, 83, 84



Gentiane GIRE
M. gentiane.gire@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 59 24 75

Dépt : 11, 30, 34, 48, 66



Laurence VAGLIO
M. laurence.vaglio@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 00 91 63

Dépt : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82

RÉSEAU OUEST



Marie GARDIE
M. marie.gardie@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 32 98 46 84

Dépt : 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87



Anais GROS
M. anais.gros@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 71 35 51 70

Dépt : 24, 33, 40, 47, 64



Amélie PONCIN
M. amelie.poncin@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 43 22 85 63

Dépt : 44, 49, 53, 72, 85



Clément QUINEBECHÉ
M. clement.quinebeche@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 84 15 59 60

Dépt : 22, 29, 35, 56

RÉSEAU EST



Vincent DENIS
M. vincent.denis@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 73 47 99 71

Dépt : 02, 08, 10, 51, 52, 67, 68



Marion GADAY
M. marion.gaday@bpifrance.fr
T. +33 (0)7 85 54 95 25

Dépt : 54, 55, 57, 88



Fanny LHUILIER
M. fanny.lhuilier@bpifrance.fr
T. +33 (0)6 79 96 61 23

Dépt : 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90

Fiches produits

01. Climatomètre

02. E parcours Climat

03. Diag Eco'flux

04. Diag Décarbon'action

05. Diag Perf'immo

06. Diag Ecoconception

**07. Mission de conseil
stratégie environnement**

08. Accélérateur Décarbonation

**09. Accélérateur transition
énergétique**

**10. Accélérateur transformation
et valorisation des déchets**

11. VTE Vert

12. Les Prêts Verts

01.

LE CLIMATOMÈTRE

Le Climatomètre

Un autodiagnostic pour évaluer son impact environnemental



Faire le point en 15 minutes et mesurez l'impact de votre activité sur l'environnement via l'outil d'autodiagnostic en ligne.

Pourquoi ?

- Pour avoir un diagnostic climatique personnalisé avec une vision globale des enjeux climat de votre entreprise et des recommandations déduites de vos réponses, sur chacun des axes abordés.

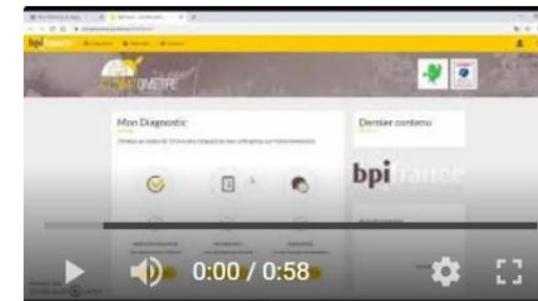
Comment ?

- 32 questions pour auto-évaluer l'impact environnemental de vos produits/services, de votre chaîne de valeur, de votre fonctionnement interne ou encore votre stratégie / risque
- Inscription gratuite pour tous les dirigeants d'entreprise sur [Mon.Bpifrance.fr](https://mon.bpifrance.fr)
- Une fois inscrit, accès via Mon Bpifrance ou sur : <https://climatometre.bpifrance.fr>

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français

Vidéo démo



02.

**LES E-PARCOURS
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE**

Les e-parcours transition écologique et énergétique

Des formations en ligne et gratuites pour les dirigeants



Bpifrance Université a pour mission d'accompagner la montée en compétences des dirigeants, au bénéfice du développement de leur entreprise, avec des formations sur tous les thèmes liés au développement et au management des PME et ETI, dont la transition énergétique et écologique.

Pourquoi ?

- Pour se former et faire de la transition énergétique et écologique une opportunité.

Comment ?

- **Inscription gratuite** : [Bpifrance Université - Des formations en ligne gratuites pour les entrepreneurs \(bpifrance-universite.fr\)](https://bpifrance-universite.fr)
- Possibilité de suivre des modules e-learning spécifiques sur la TEE (env/ 30 min) ou un cursus complet de formation dédié à la TEE (env. 20h)
 - [Catalogue complet des formations](#)
 - [Parcours TEE \(env. 20h\)](#)

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français

Zoom sur le programme du cursus dédié

- **Comprendre la TEE et sa portée dans votre entreprise** (dirigeants de PME et ETI face à l'urgence climatique, faire un bilan pertinent de ses enjeux, etc..)
- **Comment opérer votre TEE (la transition énergétique et écologique** : pourquoi et comment, l'innovation numérique responsable, aligner performance économique et impact social et environnemental, etc..)
- **La TEE dans votre secteur** (immobilier, industrie, papier et carton, emballages, transport, etc...)

03.

LE DIAG ECO FLUX

Le Diag Éco-Flux

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux



Le dispositif Diag Eco-Flux propose un **accompagnement personnalisé** pour **réaliser des économies durables, en réduisant les consommations d'Énergie, Matière, Eau et production de Déchets**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- Réaliser des économies durables
- Initier sa transition écologique par des premières actions concrètes
- Réduire les gaspillages

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en optimisation de flux. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME.**
- Composé d'intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau, **l'accompagnement se fait sur 15 mois.**

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français
- Avec **un ou plusieurs sites** (usine, restaurant, commerce alimentaire, ...) qui comptent **entre 20 et 250 salariés***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 par site)
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

**Possibilité d'avoir un Diag Eco-Flux pour les sites de plus de 250 salariés, sous réserve de vérification de la faisabilité par le bureau d'études*

Le Diag Éco-Flux

Un programme premium pour réaliser des économies durables et optimiser vos flux

Accompagnement simple en 4 étapes

3 à 6
mois



1

Analyse de vos pratiques

L'expert sélectionné mène l'analyse à vos côtés sur la base de vos informations. Vous repérez ainsi avec lui vos sources d'économies.

3 à 6
mois



2

Définition d'un plan d'action

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'anticiper les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.

12
mois

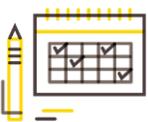


3

Mise en place des actions

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.

12
mois



4

Évaluation

A l'issue de l'accompagnement vous évaluez conjointement avec l'expert, ce qui vous permettra d'envisager d'autres actions.

Quel prix ?

- Le prix du Diag Eco-Flux dépend de la taille du site de l'entreprise visé par le dispositif

Effectif du site concerné	20 à 49	50 à 250
Coût pour le site	2 000 € HT	3000 € HT

- Dispositif financé à 50% par l'ADEME (dans la limite de l'enveloppe disponible)

Contact

Site : <http://diagecoflux.bpifrance.fr>

Mail : diagecoflux@bpifrance.fr

04.

LE DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'Action

Une solution clef en main et efficace pour entamer sa décarbonation



DIAG DÉCARBON'ACTION

Le Diag Décarbon'action propose une **méthode efficace et éprouvée pour mesurer et réduire l'empreinte carbone des entreprises** et les aider à **valoriser leur démarche** pour créer un effet **d'entraînement au sein de leur écosystème** (salariés, clients, fournisseurs,...)

Pourquoi ?

Les objectifs sont multiples pour l'entreprise :

- Réduire son empreinte carbone
- Gagner en résilience et en compétitivité
- Anticiper les réglementations de demain
- Améliorer son image de marque et son attractivité employeur

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude et cabinets de conseil spécialisés en comptabilité carbone.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME et de l'Association Bilan Carbone.**
- Suivant une méthode certifiée et conforme à la réglementation, **l'accompagnement se fait sur 6 à 8 mois.**

Pour qui ?

- **Les organisations françaises** disposant d'un numéro SIREN et d'un numéro URSSAF
- **Comptant moins de 500 personnes** (non soumises à la réglementation sur le bilan GES)
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- **N'ayant jamais réalisé de bilan GES ou ayant les résultats d'un bilan GES datant de 5 ans ou plus**

Tous les secteurs d'activité sont concernés !

Le Diag Décarbon'Action

Une solution clef en main et efficace pour entamer sa décarbonation

Accompagnement simple en 3 étapes

6 mois



1

Bilan des émissions de GES

L'expert sélectionné estime le volume d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise généré en un an sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (émissions directes et indirectes)



2

Définition d'un plan d'action

Avec l'appui de l'expert, l'entreprise définit et priorise des actions de réduction des émissions. Ce plan d'actions est ensuite chiffré par l'expert.



3

Mise en transition

L'expert aide l'entreprise à valoriser la démarche pour embarquer son écosystème (salariés, clients, fournisseurs,...) et à passer à l'action

Quel prix ?

- Ce dispositif, co-financé par l'ADEME et Bpifrance, accompagne les entreprises dans leur démarche de décarbonation.
- Le prix du Diag Décarbon'action dépend de la taille de l'entreprise :

Effectif de l'entreprise	1 à 249	250 à 499
Prix pour l'entreprise*	4 000 € HT	6 000 € HT

Contact

Site : <http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

Mail : diagdecarbonaction@bpifrance.fr

05.

LE DIAG PERF'IMMO

Le Diag Perf'Immo

Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments



Le Diag Perf'Immo propose un accompagnement personnalisé pour réduire les **consommations énergétiques des bâtiments tertiaires** et inscrire les entreprises dans **une trajectoire conforme aux objectifs du dispositif Eco-EnergieTertiaire** (ou Décret Tertiaire)

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Evaluer la performance énergétique** de votre ou de vos bâtiment(s)
- **Définir des scénarios chiffrés** de rénovation énergétique
- **Inscrire votre entreprise dans une trajectoire** conforme aux objectifs du décret tertiaire (réduction de 40% à 60% de votre consommation énergétique par rapport à une année de référence, ou atteinte d'une valeur seuil réglementaire)

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en performance énergétique des bâtiments et certifiés aux méthodes d'audit énergétique réglementaires. **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance et ses partenaires.**
- La durée de l'accompagnement dépend de la complexité du site à étudier (3 à 6 mois).

Pour qui ?

- **Dirigeantes et dirigeants de PME, ETI ou Grands Groupes français***
- **Propriétaires ou crédit-preneurs de bâtiments à usage tertiaire** (ou mixte industrie – tertiaire) : santé, logistique, industrie, commerce, tourisme, services
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- Possibilité de faire plusieurs diagnostics pour une même entreprise (1 diag par site)

**L'éligibilité sera conditionnée au respect des obligations légales de Bpifrance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*

Le Diag Perf'Immo

Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments

Accompagnement en 5 étapes

3 à 6
mois



1

Etat des lieux

Présentation de la méthode, recueil des attentes et collecte des documents : factures énergétiques, plans de bâtiment, liste des équipements du site,...



2

Bilan énergétique

Reconstitution des consommations via un modèle prédictif et comparaison aux factures énergétiques



3

Définition des objectifs de performance

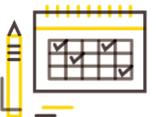
Définition des objectifs de performance énergétique en lien avec les exigences du décret tertiaire aux horizons 2030, 2040 et 2050



4

Programme d'amélioration chiffré

Etablissement et chiffrage d'au moins 3 scénarii de rénovation énergétique permettant d'atteindre les objectifs de performance définis au préalable



5

Restitution et sensibilisation

Sensibilisation autour des enjeux du décret tertiaire et de la façon de mener à bien les travaux de rénovation énergétique
Aide à la déclaration OPERAT le cas échéant

Quel prix ?

- Le coût du Diag Perf'Immo est variable selon la surface et la complexité du site. Il est établi par devis **dans une fourchette comprise entre 3 000 et 15 000 €HT**

Les sites très complexes dépassant cette tarification seront traités hors du cadre de ce dispositif

Partenariat

- Afin de garantir l'expertise technique de la mission, Bpifrance collabore avec l'ATEE (Association Technique Energie Environnement) qui apporte son soutien et son expertise à Bpifrance pour la définition et le suivi des critères de qualité des audits énergétiques



Contact

diagperfimmo@bpifrance.fr

06.

LE DIAG ECOCONCEPTION

Le Diag Ecoconception

Un programme pour améliorer l'impact environnemental d'un produit ou service

DIAG ÉCOCONCEPTION

• PRODUIT • SERVICE • PROCÉDÉ

Le dispositif Diag Ecoconception propose un **accompagnement personnalisé** pour **améliorer la performance environnementale d'un produit, service ou procédé** via la mise en œuvre **d'une démarche d'écoconception**.

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Améliorer la performance environnementale de produits, services ou procédés** grâce à une évaluation environnementale de ceux-ci
- **Former les équipes à l'écoconception**
- **Intégrer la démarche d'écoconception** dans la stratégie de l'entreprise en la mettant en place concrètement et de façon pérenne au sein de l'organisation
- Pour les produits concernés, **préparer l'obtention des écolabels européens**

Comment ?

- Bpifrance met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'étude spécialisés en analyse de cycle de vie.
- **Ce réseau d'experts est sélectionné, formé et outillé par Bpifrance avec l'appui de l'ADEME**. Le vivier est composé de **113 experts** et **63 bureaux d'études** répartis sur tout le territoire, **l'accompagnement dure 18 jours répartis sur 8 mois**.

Pour qui ?

- Dirigeantes et dirigeants de TPE et PME français
- **Comptant moins de 250 salariés et moins de 50M€ de CA ou moins de 43M€ de total de bilan***
- **Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM**
- Disposant d'un premier exercice comptable
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

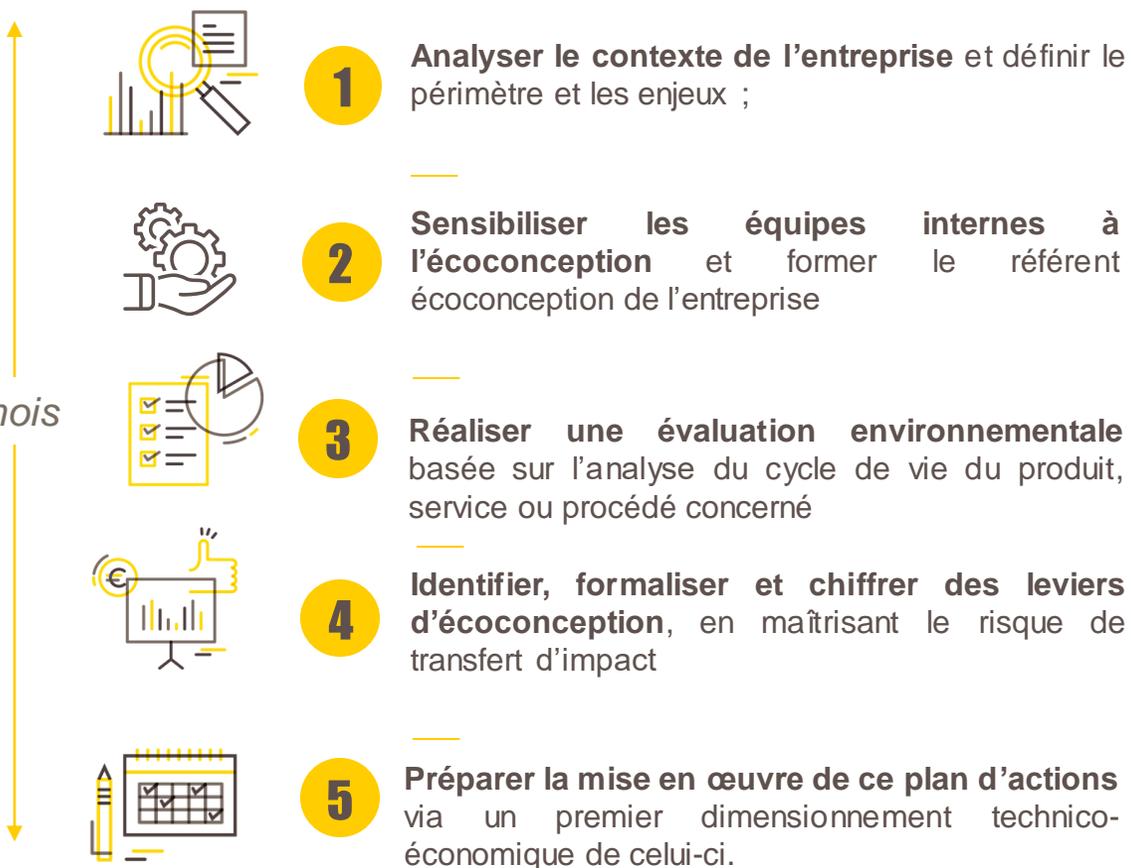
Tous les secteurs d'activité sont concernés !

**Définition de la PME au sens communautaire*

Le Diag Ecoconception (2/2)

Un programme pour améliorer l'impact environnemental d'un produit ou service

Accompagnement simple en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif, cofinancé par l'ADEME et Bpifrance, accompagne les entreprises dans leur démarche d'écoconception.
- Le prix du Diag Ecoconception dépend de la taille de l'entreprise.

Catégorie d'entreprise au sens européen	Petite Entreprise (entre 1 à 49 salariés et moins de 10M€ de CA ou total bilan) 70% de subvention	Moyenne entreprise (50 à 249 salariés et moins de 50M€ CA ou 43M€ total bilan) 60% de subvention
Reste à charge pour l'entreprise sur 18k€	5 400 € HT	7 200 € HT

Partenaires

L'ADEME et Bpifrance sont les partenaires principaux du dispositif. Le Pôle Ecoconception apporte également son expertise technique pour le déploiement du dispositif.



Contact

Mail : diagecoconception@bpifrance.fr

07.

**MISSION
STRATÉGIE
ENVIRONNEMENT**

La mission de conseil Stratégie Environnement



Un accompagnement personnalisé pour questionner son modèle économique

La mission de conseil Stratégie Environnement permet aux entreprises de repenser leur stratégie dans un monde bas-carbone en embarquant leurs salariés

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sensibiliser fortement les équipes à la transition écologique** et les mettre en mouvement
- **Mettre en évidence les impacts de l'entreprise sur l'environnement** et les impacts de l'environnement sur l'entreprise
- **Identifier les opportunités et risques** de développement de l'entreprise autour de la transition écologique
- **Prioriser** les opportunités, risques et leviers d'action
- **Elaborer la feuille de route stratégique** de l'entreprise pour accélérer la transition écologique

Comment ?

- La mission Stratégie Environnement est opérée par un binôme formé d'un Responsable Conseil Bpifrance et d'un consultant indépendant du vivier Bpifrance.
- **La mission dure 13 jours homme répartis sur 6 à 8 semaines**, incluant 3 jours homme de suivi personnalisé par le Responsable Conseil Bpifrance

Pour qui ?

- **PME* indépendante**, répondant à la définition européenne de la PME aux conditions suivantes :
 - Réalisant au minimum 5 M€ de chiffre d'affaires sur un bilan de 12 mois **
 - Ayant minimum 3 ans d'existence
 - Employant au minimum 10 salariés
- **ETI indépendante**
- Sur le territoire français et/ou dans les DROM-COM
- À jour de leurs obligations sociales et fiscales
- Exclusions du tarif subventionné : entreprises en difficulté financière selon la définition Européenne

* Définition de la PME au sens communautaire.

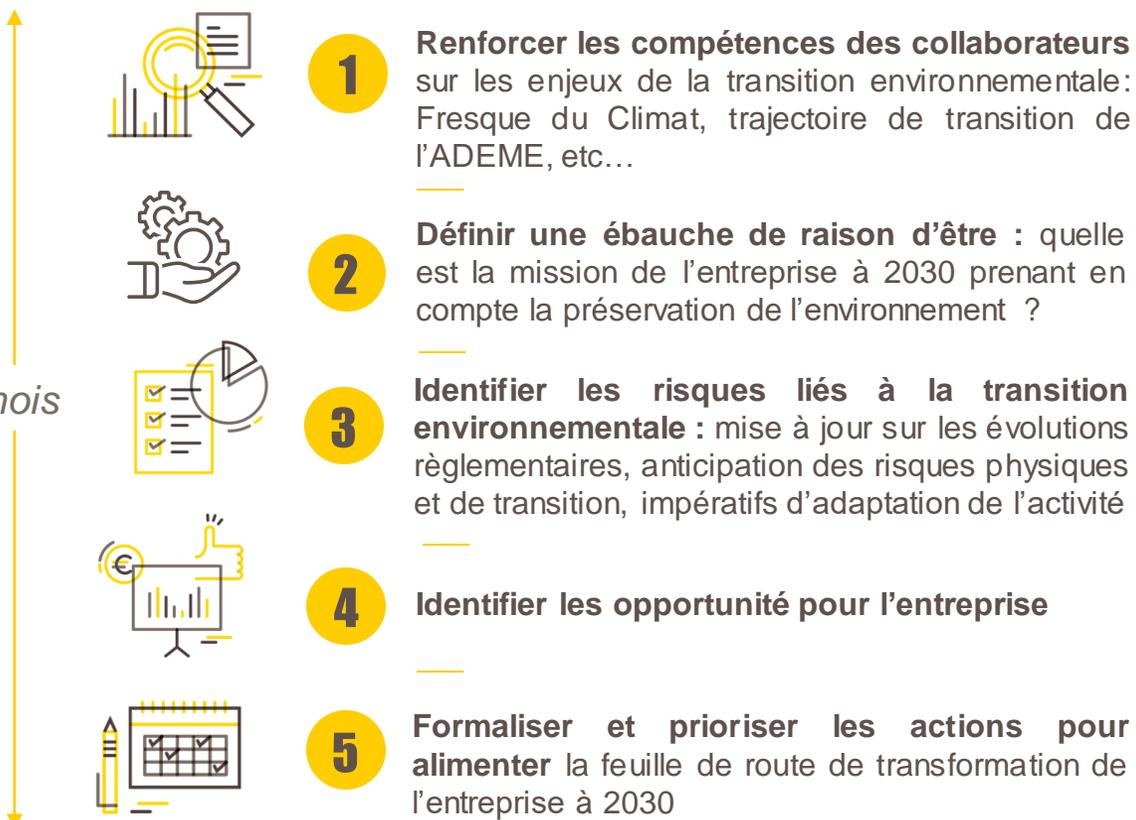
** Les PME réalisant moins de 5 M€ de CA peuvent être éligibles sous condition de structuration suffisante pour que le parcours conseil soit adapté

La mission de conseil Stratégie Environnement

Un accompagnement personnalisé pour questionner son modèle économique



Accompagnement en 5 étapes



Quel prix ?

- Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU.
- **Le reste à charge pour l'entreprise d'élève à 5 000 € HT.**

Partenaires

Ce programme bénéficie du soutien de l'Union Européenne dans le cadre du programme Invest EU



Contact

Contactez votre chargé d'affaires Bpifrance ou Bpifrance dans votre Région

08.

**ACCÉLÉRATEUR
DÉCARBONATION**

L'accélérateur décarbonation

Un programme intensif pour soutenir les entreprises dans leur transition bas-carbone



▶ DATE DE LANCEMENT
10 JUILLET 2023

Un programme sur 24 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de 8 séminaires de formation et de la mise en relation, **pour vous inscrire dans une trajectoire durable**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Entreprendre une transition bas-carbone** selon une démarche de progrès et d'amélioration
- **Etablir une stratégie et un plan de transition**, puis amorcer les premières étapes de transformation de l'entreprise
- **Saisir de nouvelles opportunités de développement**, et adapter votre croissance à un monde bas-carbone
- **Mobiliser vos équipes**, les faire monter en compétences pour une meilleure performance bas-carbone
- **Engager vos partenaires et investisseurs dans la transition**, et gagner en visibilité et reconnaissance

Comment ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, des grandes écoles pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants de PME ou ETI**
- Avec un chiffre d'affaires supérieur à 10 M
- Avec un effectif compris entre 50 et 250 salariés de préférence
- Ayant minimum 3 ans d'existence
- Indépendante ou filiale d'un groupe dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 Md€
- Ayant réalisé un bilan carbone depuis moins de 2 ans (Scope 1,2,3)

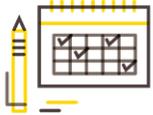
L'accélérateur décarbonation

Un programme intensif pour soutenir les entreprises dans leur transition bas-carbone

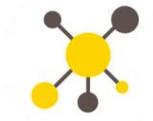
Programme

- 24
mois
- 

1 Un parcours de 39 jours de conseil sur mesure, incluant 9 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance et :

 - 10 jours de diagnostic 360 Décarbonation pour identifier les leviers de croissance prioritaires
 - 10 jours de conseil en Stratégie et plan de Transition
 - 10 jours de conseil en Transformation
 - 

2 Des formations dispensées par une grande école :

 - 8 séminaires de 1 jour en présentiel (tables rondes, ateliers, études de cas)
 - 

3 De la mise en relation pour développer des relations business durables :

 - Une promotion de 25 entrepreneurs pour former un réel collectif
 - Des rencontres d'experts
 - Mise en contact avec un réseau d'experts : ADEME, fonds spécialisés, offreurs de solution, communauté Coq Vert,...)

Quel prix ?

- Le coût pour l'entreprise s'élève à 29 000€ HT soit 3 625€ HT / trimestre à régler en 8 échéances.
- Le coût total du programme s'élève à 73 200€ HT. La prise en charge de Bpifrance est de 44 200 € HT.

Partenaires

L'ADEME, l'agence de la transition écologique, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions, auprès notamment des entreprises

Contact

Kim Tworke Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Kim.tworke@bpifrance.fr

09.

**ACCÉLÉRATEUR
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

L'accélérateur transition énergétique

Un programme intensif pour soutenir les entreprises de la filière de la transition énergétique



▶ **DATE DE LANCEMENT**
27 JUIN 2023

Un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières **pour développer des relations business durables avec l'écosystème**

POURQUOI ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Sécuriser et accélérer sa croissance** tout en structurant son entreprise
- **Booster sa marque employeur**
- **Devenir plus souple et résilient** dans un environnement en constante évolution
- **Accélérer la digitalisation** de son entreprise

COMMENT ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, Audencia pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

POUR QUI ?

- **Dirigeants d'entreprises contribuant à la chaîne de valeur de la transition énergétique :**
 - Production ENR (électrique, gaz, chaleur)
 - Réseaux électriques et stockage (batteries, hydrogène...)
 - Efficacité énergétique et décarbonation (bâtiment ; industrie ; mobilité ; captage, stockage et utilisation du CO2...)
- **L'entreprise respecte les conditions suivantes :**
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€
 - Plus de 10 collaborateurs
 - Au moins 3 ans d'existence

L'accélérateur transition énergétique

Un programme intensif pour soutenir les entreprises de la filière de la transition énergétique



Programme



1

Du conseil sur mesure :

- Pour les entreprises réalisant un CA entre 2 et 10 M€ : **16 jours** (3 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, 1 mission d'entrée de 3 jours, 10 jours de conseil complémentaires)
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **39 jours** (9 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, 10 jours de mission 360°, 20 jours de conseil complémentaires)

2

6 journées de formation avec Audencia : stratégie & nouveaux business model, enjeux de la TEE, financement du développement, gouvernance, organisation et management, leadership

3

De la mise en relation pour développer des relations business durables :

- 4 journées filières construites sur mesure avec les partenaires du programme
- 2 rencontres business
- Des temps forts de promotion

Quel prix ?

- Pour les entreprises réalisant un CA compris entre 2 et 10 M€ : **2 833€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances**
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **5 500€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances**

Ce programme est financé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030

Partenaires

- L'ADEME l'Agence de la Transition Ecologique s'engage depuis 30 ans dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources et participe à la construction des politiques nationales et locales de transition écologique.
- Le Comité Stratégique de filière des nouveaux systèmes énergétiques œuvre à faire de la transition énergétique un levier de réindustrialisation sur le territoire français.



Contact

Leïla Hafez - Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Leila.hafez@bpifrance.fr

18 mois

10.

**ACCÉLÉRATEUR
TRANSFORMATION
ET VALORISATION
DES DÉCHETS**

L'accélérateur transformation et valorisation des déchets



Un programme intensif pour soutenir les entreprises de la filière des déchets



► **Date de lancement**
24 mai 2023

Un parcours intensif de 18 mois incluant du conseil sur mesure, un parcours de formation en collectif et des rencontres filières pour **développer des relations business durables avec l'écosystème.**

Pourquoi ?

Les objectifs principaux de l'accompagnement :

- **Construire et piloter votre stratégie**
- **Gagner en agilité et en efficacité** grâce à l'innovation et à la digitalisation
- **Intégrer les évolutions réglementaires** dans votre stratégie
- **Attirer et fidéliser vos collaborateurs**

Comment ?

Bpifrance met à disposition des entreprises un programme complet en mobilisant ses Responsables Conseil, Audencia pour les formations, et son réseau d'experts pour les mises en relation.

Pour qui ?

- **Dirigeants de PME et ETI de la filière des déchets** : collecte et gestion des déchets industriels, collecte et gestion des déchets dangereux, recyclage, gaz et odeurs, biodéchets, logiciels équipementiers, transport...
- **L'entreprise respecte les conditions suivantes** :
 - Un chiffre d'affaires supérieur à 2 M€
 - Plus de 10 collaborateurs
 - Au moins 3 ans d'existence

L'accélérateur transformation et valorisation des déchets

Un programme intensif pour soutenir les entreprises de la filière des déchets



Programme



1

Du conseil sur mesure :

- Pour les entreprises réalisant un CA entre 2 et 10 M€ : **16 jours** (3 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, 1 mission d'entrée de 3 jours, 10 jours de conseil complémentaires)
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **39 jours** (9 jours de suivi personnalisé par votre Responsable Conseil Bpifrance, 10 jours de mission 360°, 20 jours de conseil complémentaires)



2

6 journées de formation avec Polytechnique : stratégie & nouveaux business model, enjeux de la TEE, financement du développement, gouvernance interne et externe, marque employeur, leadership



3

Des rencontres filières pour développer vos relations business :

- **6 journées filières** construites sur mesure avec les partenaires du programme, dédiées aux enjeux spécifiques de la filière et aux rencontres professionnelles
- **Des temps forts de promotion**

Quel prix?

- Pour les entreprises réalisant un CA compris entre 2 et 10 M€ : **2 833€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge de 17 000 € HT**
- Pour les entreprises réalisant un CA supérieur à 10 M€ : **5 500€ HT / trimestre avec un paiement en 6 échéances, soit un reste à charge de 33 000 € HT**

Ce programme est financé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030

Partenaires

- **La CME**, la Confédération des Métiers de l'Environnement fédère la FNADE, la FEDEREC et le SNEFID, les trois principales organisations professionnelles dans le domaine de la gestion globale des déchets : collecte, tri, valorisation, transformation et recyclage des déchets.



Contact

Kim Tworke Chef de Programme - Accélérateur Décarbonation

Kim.tworke@bpifrance.fr



LE VTE VERT

Le VTE Vert

Le Volontariat Territorial en Entreprise pour recruter un jeune talent dédié aux projets de TEE



Le VTE Vert est un dispositif d'aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent enclencher leur transition énergétique et écologique

Pourquoi ?

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » porté par France Relance, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, l'ADEME et Bpifrance proposent une **aide spécifique aux PME-ETI françaises recrutant un jeune talent sur des missions qui accélèrent la transition écologique et énergétique** de l'entreprise (VTE Vert), notamment :

- Réduction de l'impact environnemental d'un produit ou d'un service
- Création de nouveaux produits ou services à faible impact environnemental
- Approvisionnement et logistique responsable
- Adaptation des process industriels pour une production plus sobre

Comment ?

Subvention de 8.000€ (sous conditions)

Pour qui ?

- **PME et ETI en France**
 - **Ayant signé un CDI ou CDD** pour une durée minimale d'un an, ou un **contrat en alternance**
 - **Avec un talent** diplômé depuis moins de 2 ans, ou étudiant en alternance avec une formation bac + 3 minimum
 - **Pour un poste à responsabilité ayant un impact significatif sur la transition Ecologique et Energétique de l'Entreprise** (les missions centrées sur l'audit environnemental ou la sensibilisation ne sont pas éligibles si elles ne s'accompagnent pas d'actions opérationnelles pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise)
- **Tous secteurs d'activité**

Le VTE Vert

Le Volontariat Territorial en Entreprise pour recruter un jeune talent dédié aux projets de TEE

Modalités

- Aide jusqu'à 8 000 € plafonnée à 50% des dépenses liées à la mission
- Montant versé en une seule fois, à l'issue des 12 mois suivant la date d'embauche, sous réserve de la fourniture :
 - d'une fiche de synthèse attestant de la bonne réalisation de la mission
 - de justificatifs de dépenses liées à la mission du VTE Vert
- Une Aide VTE Vert par établissement (SIRET) dans la limite de 5 par entreprise (SIREN)
- Demande de subvention à déposer sur mon.bpifrance.fr dans les six mois qui suivent la date d'embauche

Spécificités

- Cumulable avec l'Aide VTE Territoires d'Industrie, les aides régionales et l'aide individuelle mise en place par Action Logement
- Partiellement cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance
- Non cumulable avec l'aide emplois francs

Partenaires

Les partenaires financeurs :



Contact

Aidevte@bpifrance.fr

www.vte-france.fr



LES PRÊTS VERTS

Les Prêts Verts

Le Prêt Vert

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 5 000 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME et ETI

Pourquoi ?

Le Prêt Vert a pour objectif d'accompagner les PME et ETI engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, les offreurs de solutions TEE et les greentechs.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage
- Croissance externe
- Augmentation du BFR liée au projet TEE

Pour qui ?

- TPE, PME, ETI selon la définition européenne,
- En activité depuis plus de 3 ans
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Montant:

- De 10.000 € à 5.000.000 €
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée:

- 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier:

- 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Taux:

- Fixe
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

Les Prêts Verts

Le Prêt Economie d'énergie

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 500 000 €, amortissable sur 10 ans dont 2 ans de différé, pour financer les projets de transition des PME du secteur de l'industrie et du tertiaire

Pourquoi ?

Le Prêt Economies d'Energie a pour objectif d'accompagner les PME engagées dans des projets de transition écologique et énergétique, en finançant les investissements éligibles aux certificats d'économies d'énergie.

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Equipements et services éligibles aux CEE des secteurs Tertiaire et Industrie
- Augmentation du BFR généré par le projet TEE (dans la limite de 40% de l'enveloppe)

Pour qui ?

- TPE, PME selon la définition européenne,
- En activité depuis plus de 3 ans
- Acteurs du secteur de l'industrie ou du tertiaire

Modalités

Montant:

- De 10.000 € à 500.000 €
- Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Durée:

- 2 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital allant de 6 à 24 mois maximum selon la durée de remboursement.

Partenariat financier:

- 1 pour 1, réalisé depuis moins de 6 mois

Taux:

- Fixe
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant

Les Prêts Verts

Le Prêt Action Climat

Un prêt sans garantie de 10 000 € à 75 000 €, 100% digital, amortissable sur 5 ou 7 ans dont 2 ans de différé maximum, pour financer les projets de transition des petites entreprises de moins de 50 salariés

Pourquoi ?

Pour les TPE et PME dont l'effectif consolidé est au maximum de 49 salariés, qui souhaitent s'engager dans un programme de transition écologique et énergétique

L'assiette du prêt est composée par les dépenses suivantes :

- Investissements immatériels (labellisation, travaux de rénovation énergétique, ...)
- Investissements corporels à faible valeur de gage

Pour qui ?

- TPE, PME de moins de 49 salariés
- En activité depuis plus de 3 ans
- Tous secteurs d'activité

Modalités

Parcours 100% digital : <https://flash.bpifrance.fr/prest-action-climat/>

Montant :

- De 10.000 € à 75.000 €

Durée :

- 5 ans dont 1 an de différé d'amortissement en capital
- 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement en capital

Partenariat financier :

- 0,5 pour 1

Taux :

- Fixe
- Aucune garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant